

LES PATHOLOGIES BIOLOGIQUES DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Jeudi 18 juin 2026

À Lempdes / Clermont-Ferrand (63)

*** Formation proposée en présentiel ***



DURÉE : 1 journée (7 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.



OBJECTIF :

- Connaître les agents biologiques pathogènes du bois pour savoir comment réagir face à un sinistre et adapter les solutions que ce soit en préventif ou en curatif



PROGRAMME :

1 - Généralités sur le matériau bois

- Anatomie du bois
- Formation et croissance du bois
- Aubier et bois parfait

2 - Les agents de dégradation biologiques du bois

- Insectes
 - Les insectes à Larves Xylophages (ILX)
 - Les insectes nidificateurs
 - Les termites
 - Clés d'identification
- Champignons
 - Généralités et mode de développement
 - Les champignons lignicoles
 - Les champignons lignivores
 - Focus sur la mérule

3 - Protection des ouvrages en bois

- Les classes d'emploi
- Durabilité des bois
- Longévité prévisible des solutions bois
- Mesures préventives pré-construction contre
 - * les attaques d'insectes
 - * le développement de champignons / la notion de salubrité
- Traitements curatifs des bois en place
 - * traitements chimiques, traitement à air chaud

**FORMATEUR : Pierre Dulbecco, Ingénieur expert bois**

- **Compétences** : le matériau bois et ses dérivés, Entomologie, mycologie, durabilité, classement des bois, marquage CE
- **Formation initiale** : Ingénieur ESB

Important

- Le nombre de stagiaires est limité à 12. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.
- **Date limite d'inscription le 4 juin 2026**

Prix :

295 € HT soit 354 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents du réseau Fibois AuRA

375 € HT soit 450 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire.

[Adhérez](#)
Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi pour son activité de formation continue**

Conditions remplies pour une prise en charge par votre OPCO ou autre organisme collecteur

Délais de traitement de prise charge de la formation (en fonction de l'OPCO)

Ces informations sont non exhaustives et vous sont transmises à titre informatif

- **FIFPL** : le délai est fixé à deux mois : <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>
- **OPCO EP** : le délai est fixé à 20 jours maximum à réception du dossier complet : <https://www.opcoep.fr/>
- **Constructys** : le délai est fixé à 15 jours avant la date de la formation : <https://www.constructys.fr/>

Modalités d'évaluation

- **Questionnaire d'entrée de formation : renseignements et attentes des stagiaires**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en fin de formation**
- **Fiche de satisfaction à chaud**

Après réalisation le stagiaire recevra une attestation de fin de formation

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...) nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Référent handicap : Jean-Pierre Mathé // 04 73 16 59 79 // jp.mathe@fibois-aura.org

Méthodes mobilisées

Moyens ou outils utilisés

- ☐ Paperboard
- ☐ Vidéoprojecteur
- ☐ Echantillon

Modalités pédagogiques

- ☐ Apports théoriques oral avec supports projetés
- ☐ Temps d'échanges
- ☐ Observations et analyses d'échantillons de bois sains, attaqués et traités



Plus de renseignements : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -

Florence Malhière/Neige - Référente administrative : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique et référent handicap: jp.mathe@fibois-aura.org

**DURÉE :** 1 journée (7 heures)**BULLETIN REPONSE À COMPLETER****FORMATION****Les pathologies biologiques du bois dans la construction****Jeudi 18 juin 2026 à Lempdes/Clermont-Ferrand (63)****Présentiel****Date limite d'inscription le 4 juin 2026**

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

☐ participera à la formation le 18 juin 2026☐ 354 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)☐ 450 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

Nombre de participants :

Montant :€

Pour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO :

☐ oui☐ non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Demandez vous la subrogation de paiement à votre OPCO :

☐ oui☐ non

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation :

☐ oui☐ non**Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?**☐ emailing☐ réseaux sociaux☐ news Fibois☐ encart publicitaire☐ bouche à oreille☐ autre : précisez.....**A retourner par courrier avec le règlement à****Fibois Auvergne-Rhône-Alpes****10 Allée des Eaux et Forêts****63370 LEMPDES****Date / Cachet / Signature**

Formations réalisées en partenariat avec :



Fibois AuRA est membre



V 4 du 4 février 2026